

Image not found or type unknown



## Vente d'u logement en quart propriété

Par **Massotte**, le **31/10/2017** à **13:26**

Bonjour,

Mon père décédé depuis 2 ans nous avons décidé avec ma belle mère de vendre un appartement dont elle est en quart propriété et usufruitière a 30%.

Elle nous demande à mon frère et moi de payer l'intégralité des charges locatives et des impôts fonciers restés impayés depuis le décé de ce dernier

es ce la loi?

et si non quelle doit être la répartition des charges?

merci

cordialement

Par **Visiteur**, le **31/10/2017** à **13:36**

Bonjour,

Si le bien n'est pas occupé par l'usufruitière, le foncier est à répartir au prorata des parts de chacun.